



Agressions de 2 collègues

Maison d'Arrêt ANGERS

Le 13 septembre 2023,

Le 12/09/2023, vers 18h15, au moment de la distribution du repas, le détenu « M... » est sorti de sa cellule au RDC OUEST.

Il a d'abord ignoré les injonctions du surveillant.

Et au moment de sa réintégration en cellule, le détenu a mis un coup de poing au visage du collègue.

Venu en renfort, le 2^{ème} surveillant a subi une tentative d'étranglement.

L'intervention a été très compliquée à gérer car le détenu « M... » était très virulent.

La mise en prévention a également été difficile et le détenu a détruit en partie la cellule disciplinaire.

Il a fallu l'intervention des personnels équipés pour le changer de cellule.

Ce détenu « M... » est coutumier des faits et extrêmement violent.

Il s'agit de sa 3^{ème} agression sur personnels.

L'UFAP Unsa Justice demande une sanction exemplaire et son transfert immédiat.

L'UFAP Unsa Justice apporte son soutien aux collègues agressés, dont l'un a une ITT de 7 jours.

L'Administration est garante de ses personnels et doit tout faire pour les mettre en sécurité.

Un détenu de cette agressivité ne peut rester à Angers où il n'existe pas de Quartier Disciplinaire et encore moins de personnels dédiés à cette gestion.

L'UFAP restera vigilante quant aux suites données à ce dossier.

Le Bureau Local